

# Un responsable de conformité (compliance officer) relève-t-il de la CCT Banques ?

## Réponse courte

Oui, un responsable de conformité (compliance officer) travaillant dans une banque membre de l'ABBL relève en principe de la CCT Banques 2024-2026, sauf s'il a le statut de **cadre supérieur** exclu en raison d'une rémunération significativement supérieure à celle des salariés conventionnés. Les compliance officers sont généralement classés en **groupe C** (cadres intermédiaires, experts) ou en **groupe D** (direction opérationnelle) selon les groupes de classification et leur niveau de responsabilité.

Le responsable de la fonction conformité (Head of Compliance) peut être qualifié de **fonction clé** au sens de la réglementation CSSF, ce qui implique un niveau de responsabilité élevé. Si sa rémunération le place significativement au-dessus des salariés conventionnés, il relèverait du statut de cadre supérieur exclu de la CCT (article L.162-8). Les analystes conformité juniors sont quant à eux généralement classés en **groupe B**.

## Définition

Le **compliance officer** est le professionnel chargé de veiller au respect par la banque de l'ensemble des réglementations applicables (anti-blanchiment, MiFID, RGPD, etc.). La **fonction conformité** est identifiée comme fonction clé par la CSSF dans le cadre de la supervision bancaire. L'applicabilité de la CCT Banques dépend non pas de la fonction en soi mais du **statut conventionnel** du salarié (conventionné ou cadre supérieur).

## Conditions d'exercice

La couverture conventionnelle du compliance officer dépend de son positionnement hiérarchique et salarial.

Profil	Groupe CCT	Critères
<b>Analyste conformité junior</b>	Groupe B	Fonctions spécialisées, supervision directe
<b>Compliance officer senior</b>	Groupe C	Expertise technique, autonomie décisionnelle
<b>Head of Compliance</b>	Groupe D ou cadre supérieur	Direction opérationnelle, fonction clé CSSF
<b>Chief Compliance Officer</b>	Cadre supérieur (hors CCT)	Rémunération significativement supérieure
<b>Compliance en temps partiel</b>	Groupe selon fonctions	Droits proratisés au temps de travail

## Modalités pratiques

La gestion RH des compliance officers requiert une attention particulière à la classification.

Action	Détail
Évaluation du poste	Analyser le périmètre réglementaire supervisé et le niveau d'autonomie
Classification	Attribuer le groupe conventionnel selon les fonctions effectives
Statut cadre supérieur	Évaluer si la rémunération justifie l'exclusion de la CCT
Mention contractuelle	Préciser le groupe ou le statut de cadre supérieur dans le contrat
Évolution réglementaire	Réévaluer la classification lors de l'extension du périmètre réglementaire

## Pratiques et recommandations

**Classier** chaque poste de conformité individuellement en fonction des responsabilités effectives, sans appliquer une classification uniforme à l'ensemble de l'équipe.

**Distinguer** le Head of Compliance relevant potentiellement du groupe D du Chief Compliance Officer qui, par sa rémunération, pourrait être exclu de la CCT.

**Suivre** l'évolution des exigences réglementaires (LBC/FT, MiFID, DORA) qui peuvent modifier le périmètre de responsabilité et justifier un reclassement.

**Formaliser** la classification dans le contrat de travail en mentionnant le groupe conventionnel ou, le cas échéant, le statut de cadre supérieur.

**Garantir** l'accès aux 16 heures de formation individuelle annuelles pour les compliance officers conventionnés, en complément des formations réglementaires obligatoires.

## Cadre juridique

La couverture conventionnelle du compliance officer est encadrée par les textes suivants.

Référence	Objet
<b>Art. <u>L.162-8</u> du Code du travail</b>	Application de la CCT et exclusion des cadres supérieurs
<b>Art. <u>L.162-12</u> du Code du travail</b>	Classification et conditions de travail
<b>Loi du 5 avril 1993</b>	Fonctions clés des établissements de crédit
<b>Circulaire CSSF 12/552</b>	Gouvernance interne et fonctions clés
<b>CCT Banques 2024-2026</b>	Groupes de classification et champ d'application

La fonction conformité connaît une croissance continue en raison de l'augmentation des exigences réglementaires. Les compliance officers sont parmi les profils les plus recherchés sur la place financière luxembourgeoise. Leur classification conventionnelle doit être régulièrement réévaluée pour refléter l'évolution de leurs responsabilités.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.